



**BOTTES D'INCENDIE
POUR
SAPEURS-POMPIERS
Réf : **BSP 08125RA****

Norme: CE EN 15090:2006 F2A CI HI 3 SRA montage soudé, type 2

AET 0075/168/161/01/10/0034 du 25/01/2010

Bottes d'incendie satisfaisant aux exigences essentielles de la directive européenne 89/686CEE du 21 décembre 1989 concernant les équipements de protection individuels (E.P.I.) et répondant aux normes NF EN 344-1, NF EN 345-1 et NF EN 347-1. Elles sont de catégorie 2 selon la classification de la commission CE du 08 janvier 1996. Disponible de la taille 35 à la taille 49.



- Doublure avec membrane étanchées par bandes
- Le contrefort en feutre pièce, appliqué avec un système chaud/froid : chauffé à 150°C et immédiatement après refroidi à -22°C, le contrefort est positionné entre la doublure et la tige. L'épaisseur varie entre 0.8 et 1.2 mm.
- Semelle anti perforation est en acier inox résistant à une pression de 1100 N, selon la norme CE EN 20345
- Semelle intermédiaire de protection est en caoutchouc d'une épaisseur de 8 à 12 mm. Destiné entre 700 et 950 N/M2.
- Semelle première est en nylon, d'une seule pièce, appliquée au dessous de la membrane, et semelle de propreté anatomique en tissu anti transpiration, amovible et lavable.
- Fil des coutures et lacets non feu en aramide et kevlar.
-

PTFE imper-respirante, coutures thermocollées.

thermo-adhésif, d'une seule pièce, appliqué avec un système chaud/froid : chauffé à 150°C et immédiatement après refroidi à -22°C, le contrefort est positionné entre la doublure et la tige. L'épaisseur varie entre 0.8 et 1.2 mm.



Dans une structure cousue type «norvégien», la semelle de marche est amovible et peut être changée facilement parce qu'elle est contre-collée sur un intermédiaire caoutchouc.

Dans le cas présent **la semelle de marche peut également être remplacée** dans les mêmes conditions que des chaussures cousues, car est appliquée selon **la même technique de contre collage**.

Semelle de marche thermocollée est en caoutchouc nitrile, anti-huile, anti-statique, résistant à la chaleur (HRO) avec un système d'absorption d'énergie dans le talon.



Nos bottes sont garanties à vie contre tout vice de fabrication

S.A. au capital de 150.000 €- R.C. 87 B 666 - Siret B 342 182 508 00032 - APE 4641Z